

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
COMMUNE DE LA FERRIERE**

**LUNDI 4 DECEMBRE 2017, 20H
HALLE POLYVALENTE**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2017
2. Budget 2018, quotité, taxe immobilière et taxes diverses
3. Acceptation des modifications des articles 4 et 11 du règlement d'organisation de la commune de La Ferrière
4. Election d'un(e) secrétaire des assemblées pour la période 2018-2021
5. Réélection des membres du bureau de l'assemblée communale
6. Réélection des membres de la commission scolaire
7. Informations du conseil municipal
8. Divers et imprévus

Les modifications aux articles 4 et 11 du règlement d'organisation de la commune de La Ferrière mentionnées au point 3 sont déposées publiquement durant 30 jours avant l'assemblée communale au secrétariat communal, où les documents peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

LE CONSEIL COMMUNAL